

# **La Première financière du savoir**

## **Régime PremFlex**

(Régime d'épargne-études offert par La Première fondation du savoir)

États financiers

**Pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 décembre 2017 et l'exercice clos le 30 avril 2017**

## **Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière**

Les états financiers ci-joints du Régime PremFlex (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir. Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers ainsi que de superviser la façon dont la direction s'acquitte de sa responsabilité quant à la présentation de l'information financière.

La Première fondation du savoir, par l'entremise de La Première financière du savoir inc., sa filiale en propriété exclusive qui administre le Régime, maintient des processus adéquats pour s'assurer que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière. Les principales méthodes comptables, que la direction juge appropriées, sont décrites à la note 3 des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur externe du Régime, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention du conseil d'administration de La Première fondation du savoir. Son rapport suit.

**R. George Hopkinson**  
**Président et chef de la direction**  
**Mississauga (Ontario)**  
**Le 8 mars 2018**

Le 8 mars 2018

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Aux administrateurs de La Première fondation du savoir**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime PremFlex (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2017 et au 30 avril 2017, les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 décembre 2017 et l'exercice clos le 30 avril 2017, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2017 et au 30 avril 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 décembre 2017 et l'exercice clos le 30 avril 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière.

**Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés**

Toronto (Ontario)

**RÉGIME PREMFLEX**  
**ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
 Au 31 décembre 2017 et au 30 avril 2017  
 (tous les montants sont en dollars canadiens)

	<b>31<sup>er</sup> décembre 2017</b>	<b>30 avril 2017</b>
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Trésorerie	4 547 903	3 289 581
Placements (note 5)	103 032 684	74 972 894
Subventions gouvernementales à recevoir	2 037 651	1 801 142
Intérêts et dividendes à recevoir	343 159	485 579
Autres montants à recevoir (note 7)	2 061 554	1 694 273
	<u>112 022 951</u>	<u>82 243 469</u>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Dettes d'exploitation et autres passifs (note 7)	1 523 088	1 145 739
Montants à payer pour l'achat de placements	-	3 499
	<u>1 523 088</u>	<u>1 149 238</u>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (note6 )</b>	<u>110 499 863</u>	<u>81 094 231</u>

**Approuvé par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

**RÉGIME PREMFLEX**  
**ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL**

Pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 décembre 2017 et l'exercice clos le 30 avril 2017

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	<u>Période close le</u> <u>31 décembre 2017</u>	<u>Exercice clos le</u> <u>30 avril 2017</u>
<b>Revenus</b>		
Revenus d'intérêts	950 690	825 564
Revenus de dividendes	360 241	359 176
Autres variations de la juste valeur des placements :		
Gains nets réalisés sur les placements	719 180	63 808
Variation nette des gains (pertes) latents sur les placements	(878 064)	2 424 035
<b>Total des revenus (montant net)</b>	<u>1 152 047</u>	<u>3 672 583</u>
<b>Charges</b>		
Frais de gestion (note7 )	889 883	847 315
Frais du comité d'examen indépendant	2 401	704
Coûts de transactions	6 312	9 612
<b>Total des charges (montant net)</b>	<u>898 596</u>	<u>857 631</u>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<u>253 451</u>	<u>2 814 952</u>

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

**RÉGIME PREMFLEX**  
**ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX SOUSCRIPTEURS**  
**ET AUX BÉNÉFICIAIRES**

Pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 décembre 2017 et l'exercice clos le 30 avril 2017  
(tous les montants sont en dollars canadiens)

	<b>Période close le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 30 avril 2017</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de la période</b>	81 094 231	42 613 524
Cotisations des souscripteurs (note 6)		
Cotisations	20 926 909	24 192 979
Remboursement de cotisations	(1 591 515)	(898 648)
	<u>19 335 394</u>	<u>23 294 331</u>
Subventions gouvernementales (note 6)		
Cotisations gouvernementales	10 415 099	13 071 923
Remboursements et virements de subventions gouvernementales	(432 846)	(1 006 196)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(155 091)	(64 129)
	<u>9 827 162</u>	<u>12 001 598</u>
Revenu cumulé (note 6)		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	253 451	2 814 952
Paievements d'aide aux études	(43 370)	(22 418)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(10 916)	(3 850)
Virements de revenus reçus, montant net	43 911	396 094
	<u>243 076</u>	<u>3 184 778</u>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de la période</b>	<u>110 499 863</u>	<u>81 094 231</u>

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

**RÉGIME PREMFLEX****TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE**Pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 31 décembre 2017 et

l'exercice clos le 30 avril 2017

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	<b>Période close le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 30 avril 2017</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	253 451	2 814 952
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gains) nets réalisés sur les placements	(719 180)	(63 808)
Variation nette des (gains) pertes latents sur les placements	878 064	(2 424 035)
Amortissement des escomptes/primes sur les obligations	252 813	290 927
Achats de placements	(73 677 582)	(72 758 237)
Produit obtenu à la vente ou à l'échéance des placements	45 202 596	38 106 942
Intérêts et dividendes à recevoir	142 420	(220 140)
Autres montants à recevoir	(367 281)	(635 852)
Dettes d'exploitation et autres passifs	377 349	944 153
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(27 657 350)</b>	<b>(33 945 098)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Cotisations des souscripteurs	20 875 761	24 192 979
Remboursement de cotisations des souscripteurs	(1 540 367)	(898 648)
Subventions gouvernementales reçues	10 178 590	12 611 605
Remboursement de subventions gouvernementales	(432 846)	(672 296)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(155 091)	(64 129)
Versements de revenus aux bénéficiaires		
Paiements d'aide aux études	(43 370)	(22 418)
Subventions gouvernementales	(10 916)	(3 850)
Virements de revenus reçus, montant net	43 911	62 194
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>28 915 672</b>	<b>35 205 437</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie</b>	<b>1 258 322</b>	<b>1 260 339</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<b>3 289 581</b>	<b>2 029 242</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>4 547 903</b>	<b>3 289 581</b>

Complément d'information\*

*Intérêts reçus*

1 425 269

904 755

*Dividendes reçus*

280 895

350 772

\* Compris dans les activités d'exploitation

*Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.*

**RÉGIME PREMFLEX  
INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE**

Au 31 décembre 2017

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	Coupon %	Date d'échéance	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>TITRES À REVENU FIXE</b>					
<b>TITRES FÉDÉRAUX (7,2 %)</b>					
GOUVERNEMENT DU CANADA	2,25 %	1 <sup>er</sup> juin 2025	1 105 000	1 144 874	1 124 573
GOUVERNEMENT DU CANADA	5,75 %	1 <sup>er</sup> juin 2029	540 000	758 905	738 922
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,90 %	15 juin 2024	1 010 000	1 083 728	1 048 731
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	3,15 %	15 sept. 2023	2 375 000	2 550 410	2 493 892
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,40 %	15 déc. 2022	1 350 000	1 396 702	1 366 379
GOUVERNEMENT DU CANADA	1,00 %	1 <sup>er</sup> juin 2027	675 000	621 759	615 156
				<b>7 556 378</b>	<b>7 387 653</b>
<b>TITRES PROVINCIAUX (38,0 %)</b>					
PROVINCE DE L'ALBERTA	2,20 %	1 <sup>er</sup> juin 2026	2 080 000	2 020 386	2 016 299
PROVINCE DE L'ALBERTA	2,35 %	1 <sup>er</sup> juin 2025	2 695 000	2 703 320	2 661 879
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	8,00 %	8 sept. 2023	170 000	222 701	220 861
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	3,30 %	18 déc. 2023	2 450 000	2 631 535	2 583 526
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,70 %	18 déc. 2022	790 000	832 759	808 582
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	5,70 %	18 juin 2029	1 305 000	1 735 367	1 692 207
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,85 %	18 juin 2025	3 875 000	4 056 626	3 980 367
PROVINCE DU MANITOBA	2,55 %	2 juin 2026	230 000	237 357	228 728
PROVINCE D'ONTARIO	8,10 %	8 sept. 2023	170 000	223 731	221 446
PROVINCE D'ONTARIO	2,60 %	2 juin 2027	1 290 000	1 291 641	1 288 701
PROVINCE D'ONTARIO	3,50 %	2 juin 2024	6 645 000	7 179 963	7 073 107
PROVINCE D'ONTARIO	2,60 %	2 juin 2025	3 610 000	3 674 585	3 633 522
PROVINCE D'ONTARIO	3,15 %	2 juin 2022	2 105 000	2 223 706	2 190 046
PROVINCE D'ONTARIO	6,50 %	8 mars 2029	985 000	1 358 852	1 341 230
PROVINCE D'ONTARIO	4,20 %	2 juin 2020	170 000	182 272	179 137
PROVINCE D'ONTARIO	2,40 %	2 juin 2026	2 830 000	2 836 639	2 795 124
PROVINCE D'ONTARIO	2,85 %	2 juin 2023	2 065 000	2 159 114	2 122 282
PROVINCE DE QUÉBEC	3,50 %	1 <sup>er</sup> déc. 2022	1 045 000	1 118 716	1 106 408
PROVINCE DE QUÉBEC	3,00 %	1 <sup>er</sup> sept. 2023	1 285 000	1 364 408	1 331 556
PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN	3,20 %	3 juin 2024	1 170 000	1 239 719	1 224 775
PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN	2,55 %	2 juin 2026	490 000	486 532	488 346
				<b>39 779 929</b>	<b>39 188 129</b>
<b>TITRES DE SOCIÉTÉS (26,1 %)</b>					
BANQUE DE MONTRÉAL	2,12 %	16 févr. 2022	3 505 000	3 505 876	3 454 716
BANQUE DE MONTRÉAL	2,70 %	9 déc. 2026	1 285 000	1 275 430	1 270 804
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,29 %	28 juin 2024	2 415 000	2 382 720	2 354 953
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,36 %	8 nov. 2022	1 665 000	1 661 503	1 649 253
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,62 %	2 déc. 2026	1 860 000	1 872 660	1 826 161
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2,04 %	21 mars 2022	1 860 000	1 859 459	1 827 723
FAIRFAX FINL HLDGS LTD	4,70 %	16 déc. 2026	875 000	918 462	906 225
BANQUE HSBC CANADA	2,17 %	29 juin 2022	1 000 000	1 000 000	982 198
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	2,85 %	7 juin 2027	1 525 000	1 529 684	1 468 110
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2,11 %	18 mars 2022	1 520 000	1 519 491	1 496 684
BANQUE ROYALE DU CANADA	1,97 %	2 mars 2022	1 275 000	1 277 076	1 249 274
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,00 %	21 mars 2022	950 000	953 548	931 875
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,33 %	5 déc. 2023	4 125 000	4 154 992	4 055 541
BANQUE TORONTO-DOMINION	2,62 %	22 déc. 2021	890 000	913 558	896 940
BANQUE TORONTO-DOMINION	1,91 %	18 juill. 2023	2 625 000	2 581 958	2 532 206
				<b>27 406 417</b>	<b>26 902 663</b>
<b>PLACEMENTS À COURT TERME (3,4 %)</b>					
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	25 janv. 2018	2 810 000	2 806 545	2 808 005
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	8 févr. 2018	455 000	454 380	454 497
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	11 janv. 2018	25 000	24 963	24 992
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	8 févr. 2018	200 000	199 678	199 779
				<b>3 485 566</b>	<b>3 487 273</b>
<b>Total des titres à revenu fixe</b>				<b>78 228 290</b>	<b>76 965 718</b>



	Nbre d'actions	Coût \$	Juste valeur \$
<b>ACTIONS</b>			
<b>BIENS DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,6 %)</b>			
CINEPLEX INC.	3500	133 858	130 655
LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.	8700	322 651	353 307
MAGNA INTERNATIONAL INC.	2625	152 079	187 005
		<u>608 588</u>	<u>670 967</u>
<b>BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (0,5 %)</b>			
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	5 475	324 441	359 105
GEORGE WESTON LTÉE	1 720	189 151	187 755
		<u>513 592</u>	<u>546 860</u>
<b>ÉNERGIE (2,9 %)</b>			
ALTAGAS LTD	5 375	156 607	153 833
CORPORATION CAMECO	18 800	270 313	218 268
CANADIAN NATURAL RESOURCES LTD	13 300	504 785	597 436
ENBRIDGE INC.	5 325	280 694	261 777
HUSKY ENERGY INC.	11 600	176 122	205 900
SHAWCOR LTÉE	10 050	314 294	275 571
SUNCOR ÉNERGIE INC.	12 250	462 770	565 338
TRANSCANADA CORP.	7 600	427 036	464 968
VERMILION ENERGY INC.	5 750	270 871	262 660
		<u>2 863 492</u>	<u>3 005 751</u>
<b>SERVICES FINANCIERS (4,0 %)</b>			
BANQUE DE MONTRÉAL	6 475	550 323	651 320
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	8 125	556 187	659 100
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.	9 925	456 757	543 096
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	2 625	240 768	275 599
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE	9 800	221 537	256 956
BANQUE ROYALE DU CANADA	6 600	547 136	677 490
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	2 975	132 795	154 343
THOMSON REUTERS CORP.	2 580	141 523	141 358
BANQUE TORONTO-DOMINION	9 675	577 842	712 564
		<u>3 424 868</u>	<u>4 071 826</u>
<b>INDUSTRIES (1,2 %)</b>			
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	3 625	311 994	375 731
CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE LTÉE	1 400	272 299	321 524
FINNING INTERNATIONAL INC.	6 150	140 909	195 078
STANTEC INC.	5 725	184 351	201 291
WASTE CONNECTIONS INC.	1 875	149 151	167 175
		<u>1 058 704</u>	<u>1 260 799</u>
<b>TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (0,7 %)</b>			
GROUPE CGI INC.	5 400	327 102	368 820
OPEN TEXT CORP.	7 125	275 107	318 559
		<u>602 209</u>	<u>687 379</u>
<b>MATIÈRES PREMIÈRES (1,3 %)</b>			
MINES AGNICO-EAGLE LTÉE	5 150	275 515	298 906
FRANCO-NEVADA CORP.	2 675	228 049	268 731
GOLDCORP INC.	13 975	265 951	224 019
METHANEX CORP.	5 325	262 762	405 552
WEST FRASER TIMBER LTD	2 350	121 692	182 290
		<u>1 153 969</u>	<u>1 379 498</u>
<b>IMMOBILIER (0,3 %)</b>			
H&R REAL ESTATE INV-REIT UTS	6 725	144 986	143 646
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN	6 225	160 963	151 641
		<u>305 949</u>	<u>295 287</u>
<b>SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (0,4 %)</b>			
BCE INC.	2 075	122 306	125 289
ROGERS COMMUNICATION INC.	3 900	209 743	249 795
		<u>332 049</u>	<u>375 084</u>
<b>SERVICES PUBLICS (0,5 %)</b>			
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PA	2 500	127 166	140 359
FORTIS INC.	7 350	299 993	338 909
		<u>427 159</u>	<u>479 268</u>
<b>ACTIONS AMÉRICAINES (12,9 %)</b>			
FINB BMO S&P 500 COUVERT EN DOLLARS CANADIENS	246 275	8 818 500	10 016 006
FINB BMO S&P 500	88 697	2 928 870	3 278 241
		<u>11 747 370</u>	<u>13 294 247</u>
<b>Total des actions</b>		<u>23 037 949</u>	<u>26 066 966</u>
Moins : Coûts de transactions		6 312	
<b>Total des placements</b>		<u>101 259 927</u>	<u>103 032 684</u>

**RÉGIME PREMFLEX**  
**TABLEAU DES CONTRATS D'AIDE AUX ÉTUDES**  
 Au 31 décembre 2017  
 (tous les montants sont en dollars canadiens)

<b>Année d'admissibilité</b>	<b>Montants en capital*</b>	<b>Revenu cumulé**</b>
2018	1 844 702	249 896
2019	3 851 923	270 472
2020	5 617 006	333 402
2021	7 063 848	384 791
2022	6 710 877	350 257
2023	5 666 376	275 018
2024	4 120 786	212 544
2025	2 617 024	153 123
2026	2 320 506	132 717
2027	2 197 543	143 313
2028	2 049 211	136 336
2029	2 074 509	116 002
2030	2 113 867	125 156
2031	4 022 165	231 397
2032	7 138 288	340 950
2033	4 411 286	155 180
2034	2 051 718	45 758
2035 et par la suite	363 831	7 592
	<b>66 235 466</b>	<b>3 663 904</b>

\* Compte tenu des cotisations des souscripteurs (voir note 6)

\*\* Compte tenu du compte de paiements d'aide aux études (PAE) (voir note 6)

## **RÉGIME PREMFLEX**

### **NOTES ANNEXES**

**Au 31 décembre 2017 et au 30 avril 2017**

(tous les montants sont en dollars canadiens)

#### **1. Renseignements généraux**

Le Régime PremFlex (le « Régime ») a été établi par La Première fondation du savoir (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). Le Régime a été lancé en novembre 2012.

La Fondation, promoteur du Régime, est un organisme à but non lucratif, constitué sans capital-actions le 19 février 1990 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et a poursuivi ses activités en vertu de la loi modifiée du 17 octobre 2011. La Fondation a retenu les services de La Première financière du savoir inc. (« La Première financière du savoir »), sa filiale en propriété exclusive, pour assurer le placement, la gestion et l'administration générale du Régime. La Première financière du savoir est constituée en vertu des lois du Canada. Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

Les souscripteurs du Régime y effectuent des dépôts périodiques, desquels sont déduits les frais d'inscription. Le revenu tiré des cotisations des souscripteurs est détenu dans le compte de paiements d'aide aux études. À l'échéance, à la résiliation ou à l'annulation d'un régime, ces dépôts, moins les déductions, sont remboursés au souscripteur ou à un bénéficiaire. À l'ouverture d'un régime, la Première financière du savoir fera une demande de subventions gouvernementales au nom du souscripteur. Le revenu tiré des subventions gouvernementales des souscripteurs est détenu dans le compte des revenus tirés des subventions.

Le Régime investit dans des obligations du gouvernement du Canada, des titres de créance de sociétés de haute qualité, des actions canadiennes et des fonds négociés en bourse (« FNB »). Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le FINB BMO S&P 500 (couvert) a couvert son exposition au dollar américain et n'est donc pas exposé au risque de change. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO S&P 500, dont l'exposition au dollar américain n'est pas couverte en dollar canadien, varie en raison des fluctuations des taux de change. Les actions ne peuvent pas constituer plus de 30 % de l'actif net du Régime.

Les paiements d'aide aux études (« PAE ») sont constitués des subventions gouvernementales et des revenus gagnés sur les cotisations et les subventions gouvernementales (intérêts, dividendes et autres revenus). Les cotisations ne sont pas comprises dans les PAE, mais sont plutôt remises au souscripteur à l'échéance. Pour se prévaloir de ses droits aux PAE, le bénéficiaire doit fournir à l'administrateur une preuve de son admissibilité à un programme d'études postsecondaires ainsi qu'une confirmation de son statut de résident. Lorsqu'un souscripteur résilie son Régime, ses cotisations nettes lui sont remboursées et les subventions gouvernementales sont remises à l'organisme émetteur. Les revenus tirés des subventions associées aux régimes résiliés sont versés à un établissement d'enseignement admissible.

Le Régime a modifié sa date de fin d'exercice, qui est passée du 31 décembre au 30 avril. Les états de la situation financière sont présentés au 31 décembre 2017 et au 30 avril 2017 et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie portent sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> mai 2017 et le 31 décembre 2017 et sur l'exercice clos le 30 avril 2017.

La publication des états financiers a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation le 8 mars 2018.

#### **2. Mode de présentation et adoption des IFRS**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées et adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Le Régime a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de ses états financiers.

### **3. Résumé des principales méthodes comptables**

Le Régime a appliqué les principales méthodes comptables décrites ci-après.

#### **Instruments financiers**

Le Régime comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les placements dans des actions, des FNB et des titres de créance qui ont été désignés comme étant à la JVRN. Tous les autres actifs et passifs financiers, notamment les intérêts et dividendes à recevoir, les montants à recevoir sur la vente de placements, les subventions gouvernementales à recevoir, les autres montants à recevoir, les montants à payer pour l'achat de placements, les dettes d'exploitation, le capital à payer aux bénéficiaires et les autres passifs sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

#### **Évaluation de la juste valeur**

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture à la date de présentation de l'information financière. Pour les actions et les FNB, le Régime utilise le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, La Première financière du savoir détermine le point dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Pour les obligations, le Régime utilise les prix médians fournis par des services d'évaluation indépendants. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

#### **Constatation des revenus, coûts de transactions et charges**

Les revenus d'intérêts tirés des placements en obligations et des placements à court terme sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif. Les intérêts à recevoir sont présentés dans l'état de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres à revenu fixe du Régime.

#### **Dépréciation d'actifs financiers**

À chaque date de clôture, le Régime vérifie s'il existe une indication objective de dépréciation de ses actifs financiers au coût amorti. Si une telle indication existe, le Régime comptabilise une perte de valeur, qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, déterminée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Les pertes de valeur afférentes à des actifs financiers au coût amorti sont reprises dans des périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

#### **Devises**

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime.

#### **Trésorerie**

La trésorerie se compose de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

#### **Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires**

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires comprend les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales ainsi que les revenus réalisés sur les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car un souscripteur a la possibilité de résilier son régime n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, le total des cotisations du souscripteur lui est remboursé, le revenu réalisé sur les cotisations du souscripteur lui est dû et est payable à titre de paiement de revenu cumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné, les cotisations gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur

celles-ci, et auquel le souscripteur a renoncé, doit être versé à un établissement d'enseignement désigné. Voir la note 6 pour la répartition de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Les cotisations des souscripteurs sont constituées des dépôts reçus des souscripteurs, déduction faite de frais d'inscription, et ne comprennent pas les montants à recevoir au titre des contrats en vigueur, étant donné que les souscripteurs peuvent résilier leurs régimes en tout temps. La Première financière du savoir déduit, des dépôts des souscripteurs, les frais d'inscription applicables et investit le montant net dans le Régime.

Les subventions gouvernementales représentent les cotisations des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime.

Le revenu cumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les paiements d'aide aux études et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux institutions financières désignées réduisent le revenu cumulé.

### **Transferts entrants/sortants**

Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs d'un autre Régime d'Épargne-Études de La Première financière du savoir ou ceux d'un régime offert par un autre organisme peuvent transférer leur contrat au Régime, ou inversement, les souscripteurs du Régime peuvent transférer leur contrat à un autre Régime d'Épargne-Études de La Première financière du savoir ou à un autre organisme. Les cotisations, les subventions gouvernementales et les virements de revenu reçus ou effectués sont présentés dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

### **Impôt**

À l'heure actuelle, le revenu tiré des cotisations des souscripteurs n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) avant l'échéance du régime. Les paiements d'aide aux études versés à des candidats admissibles, y compris les subventions gouvernementales et la totalité du revenu cumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs.

### **Investissements dans des entités structurées non consolidées**

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans des FNB et des titres adossés à des actifs présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces placements constituent des entités structurées non consolidées. Les investissements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont évalués à la JVRN. Les FNB financent leurs activités en émettant des actions rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit de recevoir une participation proportionnelle dans la valeur liquidative du FNB. Les FNB sont domiciliés au Canada et cotés à la Bourse de Toronto. Les titres adossés à des actifs comprennent des obligations de la Fiducie du Canada pour l'habitation, qui sont garanties par, et payables sur, des emprunts hypothécaires immobiliers, et cautionnées par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL. Ces placements sont présentés au poste « Placements » de l'état de la situation financière. L'exposition maximale du Régime au risque de perte correspond à la juste valeur totale de ses placements.

### **Réserves pour juste valeur**

Les réserves pour juste valeur comprises dans l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représentent les gains (pertes) nets latents et les gains (pertes) nets réalisés non amortis sur les placements à revenu fixe. Les gains et pertes réalisés sur les placements à revenu fixe sont transférés au compte de PAE sur une période de douze mois, proportionnellement aux soldes de ces comptes au moment du transfert. Chaque mois, les gains et pertes sur actions réalisés et latents sont transférés au compte de PAE, proportionnellement aux soldes de ces comptes au moment du transfert. Voir la note 6 pour connaître la variation des réserves pour juste valeur.

## Normes comptables publiées mais non encore adoptées

### **IFRS 9 Instruments financiers**

La version définitive de IFRS 9 *Instruments financiers* (« 9IFRS »), qui a été publiée par l'IASB en juillet 2014, remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation, un modèle unique de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique de l'entité dans laquelle l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exige de comptabiliser les pertes sur créances prévues à un moment plus opportun. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La direction a étudié l'incidence de l'adoption de cette norme sur le Régime et ne prévoit aucun effet sur l'évaluation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Cependant, elle continue d'étudier l'incidence éventuelle sur la présentation des états financiers du Régime et l'information à y fournir.

### **4. Estimations comptables et jugements critiques**

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants du Régime aux fins de la préparation des états financiers.

#### **Statut d'entité d'investissement**

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10 *États financiers consolidés*. Le Régime a pour objectif d'investir les dépôts des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements.

#### **Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur**

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Régime et aux fins de l'application de l'option de la juste valeur pour l'évaluation des actifs financiers selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la Première financière du savoir est tenue de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Régime consiste à investir en vue de réaliser un rendement global. Le jugement le plus important consiste à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements en titres de créance et en actions du Régime.

### **5. Risques liés aux instruments financiers**

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction importante autrement qu'en dollars canadiens et seuls ses investissements dans des actions américaines par le biais du FNB non couvert sont directement exposés au risque de change. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement, visant à atténuer le risque par un plafonnement de l'exposition aux monnaies étrangères et une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de placement tiers et veille à la conformité des placements aux directives de placement et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La surveillance et la responsabilité incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant.

#### **Risque de crédit**

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les fonds en caisse sont déposés auprès d'une des banques canadiennes figurant à l'Annexe I. Le risque de crédit auquel le Régime est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. Les titres de créance détenus par le Régime sont émis ou garantis par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le Régime détient également des titres de

créance de sociétés assortis d'une notation de qualité investissement au moment de l'achat. Le Régime peut être aussi exposé indirectement au risque de crédit de par ses placements dans des FNB.

La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des titres de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2017 et au 30 avril 2017. L'analyse qui suit présente un sommaire de la qualité du crédit du portefeuille de titres de créance du Régime au 31 décembre 2017 et au 30 avril 2017. Les notations sont attribuées par Standard & Poor's, Moody's ou DBRS. Si plus d'une notation a été attribuée à un titre, la notation la plus faible est utilisée.

Notation	Pourcentage des placements à revenu fixe (%) au	
	31 décembre 2017	30 avril 2017
« AAA »	10,1	9,6
« AA »	19,6	51,2
« A »	67,1	39,2
« BBB »	3,2	-
Total	100,0	100,0

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les soldes des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs et au gouvernement. Le Régime est également exposé aux échéances de contrats, à ses obligations relatives aux paiements de bourses d'études et au revenu cumulé. Par conséquent, le Régime investit la majeure partie de son actif dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. De plus, le Régime veille à conserver suffisamment de trésorerie pour maintenir un niveau adéquat de liquidité.

### Profil d'échéance

Les PAE (revenu cumulé et cotisations gouvernementales) sont payés après que la documentation requise a été remise à La Première financière du savoir. Le capital du souscripteur est payé à l'échéance du contrat pertinent. Voir le tableau des versements de PAE pour en savoir plus sur les échéances en ce qui concerne le capital et le revenu cumulé.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les cotisations gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Le revenu tiré du capital des souscripteurs et des subventions gouvernementales remboursées doit être versé immédiatement, soit au souscripteur, soit à des établissements d'enseignement admissibles, selon le cas.

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.

### Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des placements au 31 décembre 2017 et au 30 avril 2017.

Concentration	Pourcentage des placements (%) au	
	31 décembre 2017	30 avril 2017
<b><u>Titres à revenu fixe</u></b>		
Titres fédéraux	7,2	7,0
Titres provinciaux	38,0	40,7
Titres de sociétés	26,1	25,0
Titres à court terme	3,4	2,1
<b><u>Actions</u></b>		
Biens de consommation discrétionnaire	0,6	0,6
Biens de consommation de base	0,5	0,6
Énergie	2,9	2,8
Services financiers	4,0	4,0
Industries	1,2	1,2
Technologies de l'information	0,7	0,6
Matières premières	1,3	1,5
Immobilier	0,3	0,4
Télécommunications	0,4	0,4
Services publics	0,5	0,4
FNB américains	12,9	12,7
Total	100,0	100,0

### Risque de marché

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient par suite de la fluctuation des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif.

#### a) Risque de change

Le Régime investit dans des fonds négociés en bourse (« FNB ») libellés en le dollar canadien. Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens a couvert son exposition au dollar américain en dollars canadiens et n'est donc pas exposé au risque de change. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO S&P 500, dont l'exposition au dollar américain n'est pas couverte en dollar canadien, varie en raison des fluctuations des taux de change. Au 31 décembre 2017, si le taux de change avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 0,2 M\$ (0,1 M\$ au 30 avril 2017).

#### b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Régime détient des titres assortis de taux d'intérêt fixes qui l'exposent au risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2017, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 25 points de base, en supposant un mouvement parallèle de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Régime aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 1,1 M\$ (environ 1,1 % du total du portefeuille de placements) (0,8 M\$ au 30 avril 2017, environ 1,1 % du total du portefeuille de placements). Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif.



Le tableau qui suit résume l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2017 et au 30 avril 2017, selon le terme à courir jusqu'à l'échéance.

<b>31 décembre 2017</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>De 1 an à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Placements à court terme – Bons du Trésor	3 487 273	-	-	3 487 273
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	-	1 366 379	6 021 274	7 387 653
Titres provinciaux	-	4 284 173	34 903 956	39 188 129
Titres de sociétés	-	12 488 663	14 414 000	26 902 663
	3 487 273	18 139 215	55 339 230	76 965 718
Pourcentage du total	4,5 %	23,6 %	71,9 %	100 %

<b>30 avril 2017</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>De 1 an à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Placements à court terme – Bons du Trésor	1 604 023	-	-	1 604 023
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	-	-	5 246 533	5 246 533
Titres provinciaux	-	1 472 201	29 059 872	30 532 073
Titres de sociétés	-	17 698 298	1 004 163	18 702 461
	1 604 023	19 170 499	35 310 568	56 085 090
Pourcentage du total	2,9 %	34,2 %	63,0 %	100 %

#### c) Autre risque de prix

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers de cette catégorie qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt et selon les changements dans la perception du risque de crédit associé aux titres d'un gouvernement autre que fédéral. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Le gestionnaire de placement gère ce risque en choisissant les titres selon les paramètres de la stratégie de placement. Au 31 décembre 2017, si les placements dans des actions et des FNB avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 1,3 M\$ (0,9 M\$ au 30 avril 2017).

#### Gestion du risque lié aux capitaux propres

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des cotisations et à des résiliations. Le Régime n'est assujéti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié aux capitaux propres, le Régime vise à sauvegarder les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant une liquidité suffisante pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à ses objectifs de placement et à ses politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste à :

- surveiller le niveau quotidien des cotisations et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et ajuster en conséquence la trésorerie investie;
- suivre le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admissibilité au paiement des bénéficiaires, puis ajuster en conséquence le portefeuille de placements;

- investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus.

La stratégie générale de gestion du risque lié aux capitaux propres n'a fait l'objet d'aucun changement au cours de l'exercice.

### Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas, les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1	Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
Niveau 2	Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
Niveau 3	Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit illustre le classement des actifs et des passifs du Régime évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2017 et au 30 avril 2017.

<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
Placements à court terme	-	3 487 273	-	3 487 273
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	-	7 387 653	-	7 387 653
Titres provinciaux	-	39 188 129	-	39 188 129
Titres de sociétés	-	26 902 663	-	26 902 663
Actions et FNB	26 066 966	-	-	26 066 966
Placements à la juste valeur	26 066 966	76 965 718	-	103 032 684

<b>Au 30 avril 2017</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
Placements à court terme	-	1 604 023	-	1 604 023
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	-	5 246 533	-	5 246 533
Titres provinciaux	-	30 532 073	-	30 532 073
Titres de sociétés	-	18 702 461	-	18 702 461
Actions et FNB	18 887 804	-	-	18 887 804
Placements à la juste valeur	18 887 804	56 085 090	-	74 972 894

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable des montants à recevoir sur la vente des placements, des subventions gouvernementales à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des autres montants à recevoir, des montants à payer pour l'achat de placements, des dettes d'exploitation et autres passifs, du capital à payer aux souscripteurs et de l'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des périodes closes le 31 décembre 2017 et le 30 avril 2017, et aucun titre classé au niveau 3 n'était détenu au 31 décembre 2017 et au 30 avril 2017.

## Investissements dans des entités structurées non consolidées

<b>Fonds sous-jacent Au 31 décembre 2017</b>	<b>Pays d'établissement et principal lieu des activités</b>	<b>Participation en % dans le fonds sous-jacent</b>	<b>Juste valeur du placement du Régime dans le fonds sous-jacent</b>
FINB BMO S&P 500	Canada	0,08 %	3 278 241 \$
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	Canada	0,97 %	10 016 006 \$

<b>Fonds sous-jacent Au 30 avril 2017</b>	<b>Pays d'établissement et principal lieu des activités</b>	<b>Participation en % dans le fonds sous-jacent</b>	<b>Juste valeur du placement du Régime dans le fonds sous-jacent</b>
FINB BMO S&P 500	Canada	0,07 %	2 416 067 \$
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	Canada	0,59 %	7 111 721 \$

## 6. Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires se présente comme suit :

	<b>Au</b>	
	<b>31 décembre 2017</b>	<b>30 avril 2017</b>
Cotisations des souscripteurs, moins les remboursements	66 235 466	46 900 072
Subventions gouvernementales	39 551 942	29 724 780
Revenu cumulé		-
Compte de paiement d'aide aux études	3 663 904	2 262 784
Revenu tiré des subventions gouvernementales	2 341 236	1 594 226
Réserves pour juste valeur	(1 292 685)	612 369
Solde à la clôture de la période	110 499 863 \$	81 094 231 \$

Le tableau suivant présente l'évolution des cotisations des souscripteurs au Régime.

	<b>Période close le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 30 avril 2017</b>
Dépôts des souscripteurs	28 833 348	34 225 567
Frais d'inscription déduits	(7 904 444)	(10 032 588)
Frais d'opération spéciaux	(1 995)	-
Remboursement de cotisations	(1 591 515)	(898 648)
Augmentation nette des cotisations des souscripteurs	19 335 394	23 294 331
Solde à l'ouverture de l'exercice	46 900 072	23 605 741
Solde à la clôture de la période	66 235 466	46 900 072

Le tableau suivant présente l'évolution des réserves pour juste valeur pour les périodes indiquées.

	<b>Période close le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 30 avril 2017</b>
Variation des gains (pertes) latents	(1 895 667)	443 380
Gains (pertes) réalisés	35 662	37 034
Répartition des gains et pertes réalisés	(45 049)	105 802
Augmentation (diminution) nette des réserves pour juste valeur	(1 905 054)	586 216
Solde à l'ouverture de la période	612 369	26 153
Solde à la clôture de la période	(1 292 685)	612 369

Les réserves pour juste valeur sont constituées de :

	<b>Période close le 31 décembre 2017</b>	<b>Exercice clos le 30 avril 2017</b>
Gains (pertes) latents sur les placements à revenu fixe	(1 262 572)	633 095
Gains réalisés sur les placements à revenu fixe	516 355	480 693
Répartition des gains et pertes réalisés sur les placements à revenu fixe	(546 468)	(501 419)
Solde à la clôture de la période	(1 292 685)	612 369

## 7. Opérations avec des parties liées

La Fondation est le promoteur du Régime. Sa filiale en propriété exclusive, La Première financière du savoir, s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de la Fondation, notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux PAE. Aux termes d'un contrat de gestion daté du 1<sup>er</sup> mai 2013, La Première financière du savoir a, en contrepartie de ses services administratifs (honoraires d'audit, frais de dépôt, de gestion de portefeuille et de garde inclus), le droit de recevoir du Régime des frais de gestion annuels représentant jusqu'à 1,5 % de la totalité des sommes en dépôt liées au Régime et des frais spéciaux incluant des frais uniques pour des transactions particulières. Des frais de gestions réels de 1,3 % (1,3 % pour l'exercice clos le 30 avril 2017) ont été facturés pour la période de huit mois close le 31 décembre 2017.

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 1 428 294 \$ (1 122 692 \$ au 30 avril 2017) payables à La Première financière du savoir relativement aux frais d'administration et de souscription perçus par le Régime au nom de La Première financière du savoir et aux paiements d'aide aux études et de capital payés par La Première financière du savoir au nom du Régime.

Au 31 décembre 2017, les autres montants à recevoir comprennent une somme de 1 912 328 \$ (1 561 806 \$ au 30 avril 2017) à recevoir du Régime Familial collectif (un régime distinct établi par la Fondation) relativement aux subventions gouvernementales reçues au nom du Régime.

Le Régime verse également une rémunération aux membres du comité d'examen indépendant. Cette rémunération est présentée au poste « Frais du comité d'examen indépendant » des états du résultat global.

## 8. Échéance

Sous réserve de résiliation anticipée, le capital du Régime vient à échéance et est remboursable aux souscripteurs, ou à leurs personnes désignées, le 31<sup>er</sup> juillet de l'année au cours de laquelle l'étudiant devrait normalement entreprendre sa première année d'études postsecondaires.